



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du 11 mars 2020 (projet)**

Etaient présents : ROGER Ph. (65) – HUET M (67) – RANQUE D. (70) – BERNARD-GELY A. (74) – LAURENT C. (82) – LAHOUD M. (83) – ANGLES B. (84) – POMMELLET P.-E. (84) – VALENTINY M. (84) – DUTHU B. (85) – MIESZALA J.-C. (85) – VITSE L. (88) – VOISIN J.-B. (88) – HEYDEMANN C. (94) – DANIEL L. (96) – DESSILLONS S. (01) – PLOQUIN X. (07) – IOOSS N. (10) – GONTHIER A. (12) – BILLES-GARABEDIAN (83) - DUBOIS B (64) – STIERLE Y. (65) – LESCUYER B. (74) – DEMAY Y. (77).

Membre excusé ayant donné pouvoir : FREROT A. (77).

Marwan Lahoud ouvre la réunion avec le premier point de l'ordre du jour :
Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil examine ensuite le tableau de bord, principalement consacré au bilan financier de l'année 2019. Le bilan financier est positif, et le niveau de cotisation est remonté légèrement au-dessus de l'objectif fixé pour 2019.

Marwan Lahoud propose d'aborder ensuite le point de l'ordre du jour relatif au projet d'implantation d'un centre de recherche de Total sur le campus de l'École polytechnique.

Marwan Lahoud rapporte des conversations qu'il a eu avec des élèves, dont il ressort que les élèves ne remettent pas en cause le principe d'un accord avec Total, tout en contestant les modalités d'installation.

Jean Christophe Mieszala invite à la prudence pour ne pas se retrouver entraînés dans un conflit dont certaines données échappent à l'AX.

Marwan Lahoud indique qu'il agit sur la demande d'Éric Labaye et des élèves et qu'il considère que son rôle est celui d'un « monsieur bons offices ».

Denis Ranque rappelle le processus de décision. Celui-ci date maintenant de plus de deux ans, et la décision a été prise par le conseil d'administration de l'École. Il considère que c'est

l'instance légitime. Il estime que, si le projet devait évoluer, c'est dans ce conseil que devraient se tenir les discussions et se décider d'éventuelles modifications.

Bruno Angles estime que le projet Total est un sujet de fond. Le projet est porteur d'enjeux importants. L'Ecole ne peut pas s'affranchir d'un financement par des entreprises. Au bilan, le reproche sur l'emplacement est faible comparé aux qualités du projet. Il y a, par contre, une question majeure de communication. Bruno Angles pense que, puisque des élèves et des anciens élèves s'expriment, l'AX doit prendre une position et la faire connaître. Bruno Angles pense qu'il existe une majorité silencieuse qui doit s'exprimer.

Christel Heidemann demande que l'AX prenne part au débat.

Philippe Roger signale qu'Alain Bovis propose une amélioration significative de la valeur pour l'Ecole, et de l'acceptabilité de l'implantation si les publications issues du centre de recherche étaient signées sous le nom de l'Ecole polytechnique.

Caroline Laurent exprime des réserves à l'égard du projet, et surtout de la position trop centrale du bâtiment Total.

Antoine Gonthier dit que l'action d'influence de l'AX n'est pas assez connue, et qu'elle doit se faire en transparence. Il faut une communication construite autour d'une position clairement exprimée.

Jean Christophe Mieszala demande dans quel cadre on devrait s'exprimer. Est-ce Marwan Lahoud, comme administrateur de l'Ecole ? Est-ce l'AX, en tant que telle, et si c'était le cas, sur quelle base légitime ? Jean Christophe Mieszala estime que plus que tout le rôle de l'AX peut être d'assurer la qualité du débat.

Laurent Vitse estime qu'il faut que l'AX formule un avis.

Laurent Billes-Garabédian souligne le caractère délicat de la prise de position qui doit tenir compte de l'avis formulé par une majorité d'élèves qui sont nos membres stagiaires, et aussi du rôle de l'AX dans le soutien à l'excellence de l'Ecole.

Bruno Angles appelle l'attention du conseil sur l'effet « domino » qui pourrait résulter d'un échec du projet Total.

Denis Ranque souligne que l'emplacement prévu est conforme au Plan Local d'Urbanisme, et s'inscrit logiquement dans le zonage qui est prévu.

Xavier Ploquin dit que le conflit résulte d'un déficit de communication. Il convient, a minima, de modifier la ligne de communication, voire de faire évoluer l'implantation.

Marwan Lahoud passe au vote sur deux questions :

La question « *qui est contre l'implantation de Total sur le campus de l'Ecole polytechnique ?* » ne recueille aucune voix.

La question « *qui est contre l'implantation de Total à cet endroit du campus de l'Ecole polytechnique ?* » recueille deux voix.

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur la Maison des polytechniciens.

Marwan Lahoud explique qu'il a engagé un travail avec Bruno Lescuyer, Olivier Zarrouati, Hortense Lhermitte et Yves Demay.

Cette réflexion porte sur deux questions centrales :

- comment améliorer la performance de la Maison des polytechniciens ?
- comment optimiser, pour la Maison des polytechniciens, le fait d'avoir l'AX comme actionnaire ?

Par exemple, la possibilité d'utiliser la trésorerie de l'AX pour un prêt à la Maison des polytechniciens est explorée.

La Maison des polytechniciens est en travaux et l'exploitation est interrompue. Marwan Lahoud dit qu'il faut saisir ce moment particulier pour faire des changements.

Il estime que le renouvellement à venir des administrateurs va être un moment important et il annonce qu'il va proposer des évolutions sur l'actionnariat, les flux financiers et les administrateurs. Il en reparlera en conseil.

Le conseil aborde ensuite le sujet du colloque 2020.

Anne Bernard Gély présente ce projet et indique qu'il pourrait se tenir au CESE le jeudi 12 novembre. HEC Alumni a indiqué un accord de principe pour en faire, comme les deux années précédentes, un évènement conjoint. Il est aussi proposé de faire un format un peu plus compact avec seulement deux tables rondes pour que la participation soit plus facilement compatible avec une journée d'activité professionnelle. Elle propose trois thèmes possibles.

Plusieurs membres du conseil s'expriment en faveur du thème : *L'apport des experts : de la rationalité pour mieux gouverner*, tout en soulignant que le sujet est délicat pour éviter la caricature ou les platitudes. C'est le thème qui est choisi.

Pour le point suivant, Yves Demay, en l'absence du trésorier Olivier Zarrouati, excusé, rend compte au conseil des travaux conduits depuis les décisions du conseil d'avril 2019.

Il explique que, après consultation, et analyse des réponses reçues, Oliver Zarrouati et lui recommandent de choisir Allianz comme gestionnaire des actifs financiers de l'AX.

Il propose au conseil la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'AX approuve la souscription d'un contrat de capitalisation pour une valeur d'investissement de l'ordre de 4 M€, avec deux compartiments, l'un avec une espérance de gain sur la base des expériences passées d'environ 1,5 % avec une variabilité d'environ 3,5 % et un avec une espérance de gain et une variabilité d'environ 1 % de plus.

Le conseil d'administration, informé de ce que la souscription de parts de SCPI intègre par nature un risque de liquidité et que la valeur des parts ne peut être garantie, et sachant que pour un tel placement, la durée d'investissement recommandée est supérieure à 10 ans, approuve la souscription de parts de la SCPI Allianz Pierre à hauteur d'environ 1 M€.

Bruno Angles indique qu'il ne peut pas prendre part au vote.

La motion est adoptée avec un « ne prend pas part au vote » et une abstention.

Denis Ranque informe le conseil de l'avancement du groupe qui préfigure le comité de recrutement. Il souligne la bonne dynamique qui a permis la réalisation d'un projet de charte et qui, maintenant, est focalisée sur les candidatures. Les membres du comité ont largement sollicité les membres du conseil pour des recommandations de candidatures à susciter. Avec cette large base, il a été possible d'arriver à une très bonne situation en nombre et qualité des candidatures déjà reçues ou très probables. La prochaine étape sera des recommandations pour le conseil d'avril.

Antoine Gonthier fait un bref résumé des résultats du sondage qu'il a animé, et propose d'en rendre compte pour l'assemblée générale prévue le 25 mars.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la liste des membres bienfaiteurs qui lui soumise.

Ce point clôt la séance.